



NATIONS UNIES

Division des droits des Palestiniens

Février 2007

Volume XXX, Bulletin n° 2

Bulletin sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales concernant la question de Palestine

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Les responsables du Quatuor publient une déclaration	3
II. Des organismes des Nations Unies publient une déclaration sur la situation à Gaza.	4
III. Un séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien a lieu à Doha	5
IV. Le Secrétaire général se félicite de l'accord interpalestinien de La Mecque concernant la formation d'un gouvernement palestinien d'unité nationale	7
V. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se déclare alarmé par la reprise des travaux dans un lieu saint.	7
VI. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reprend toutes ses activités dans la bande de Gaza	8
VII. L'Organisation de la Conférence islamique transmet une déclaration au Secrétaire général	8
VIII. Déclaration des principaux responsables du Quatuor concernant l'accord relatif à la formation d'un gouvernement palestinien d'unité nationale	10
IX. Exposé fait au Conseil de sécurité par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient	10
X. Déclaration des principaux responsables du Quatuor sur l'accord conclu à La Mecque	14
XI. Rapport du Programme alimentaire mondial sur l'analyse exhaustive de la sécurité et de la vulnérabilité alimentaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza	15
XII. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture envoie une mission technique pour évaluer la situation concernant les travaux de l'accès au Haram al-Charif, Jérusalem	17
XIII. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente un rapport sur la question des Palestiniennes enceintes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens	17
XIV. Le Secrétaire général prend la parole à l'ouverture de la session de 2007 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.	21
XV. La Banque mondiale publie l'examen des dépenses publiques de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.	23

Le Bulletin peut être consulté sur le site Web du Système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), (<http://domino.un.org/unispal.nsf>ou http://www.un.org/Depts/dpa/qpal/pub_bltm.htm).

I. Les responsables du Quatuor publient une déclaration

On trouvera ci-après le texte d'une déclaration publiée par les responsables du Quatuor le 2 février 2007 (communiqué de presse des Nations Unies SG/2122) :

Les responsables du Quatuor – le Ministre russe des affaires étrangères, Sergei Lavrov, la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleezza Rice, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure et de sécurité, Javier Solana, le Ministre allemand des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, et la Commissaire européenne aux relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner, se sont rencontrés aujourd'hui à Washington pour examiner la situation au Moyen-Orient.

Le Quatuor a souhaité la bienvenue au Secrétaire général Ban Ki-moon et au représentant de la présidence de l'Union européenne, le Ministre allemand des affaires étrangères Frank-Walter Steinmeier.

Reconnaissant qu'il est vital de mettre fin au conflit palestinien-israélien, ce qui contribuerait à améliorer les conditions de sécurité et la stabilité dans la région, le Quatuor s'est engagé à appuyer l'action menée pour lancer un processus devant conduire à la fin de l'occupation commencée en 1967 et à la création d'un État palestinien indépendant, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël, dans la paix et la sécurité, et a réaffirmé son engagement en faveur d'une paix juste, durable et globale, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Quatuor a exprimé l'espoir que le dialogue axé sur les résultats que les dirigeants israéliens et palestiniens ont ouvert se poursuivra dans le cadre d'un processus politique redynamisé, l'objectif étant d'engager des négociations constructives.

Le Quatuor s'est engagé à donner une suite concrète aux réunions et à continuer de participer activement au processus, en ce moment où les activités et le dialogue s'intensifient. Il a réaffirmé sa volonté de se réunir régulièrement, selon un calendrier convenu, au niveau tant des responsables que des envoyés, notamment avec les parties et d'autres partenaires régionaux, pour suivre l'évolution de la situation et les mesures prises par les parties et pour examiner la voie à prendre.

Le Quatuor s'est félicité de la reprise du dialogue entre les dirigeants israéliens et palestiniens et de la rencontre qui a eu lieu le 23 décembre entre le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert, et le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, ainsi que de l'application ultérieure de certaines des mesures discutées lors de cet entretien. Le Quatuor a prié instamment les parties d'appliquer intégralement les mesures discutées lors de la réunion du 23 décembre, de s'abstenir de toute action susceptible de prédéterminer le nombre des questions qui seraient résolues dans le cadre des négociations, de s'acquitter de leurs obligations respectives au titre de la phase 1 de la Feuille de route et de l'Accord réglant les déplacements et le passage et de s'employer à remplir leurs obligations en vertu des Accords de Charm el-Cheikh de 2005.

Le Quatuor a examiné l'action menée par les États-Unis pour faciliter les discussions entre les parties. Il s'est félicité de la tenue prochaine d'une réunion entre le Premier Ministre Olmert, le Président Abbas et la Secrétaire d'État Rice, lors de laquelle il pourrait être possible de commencer à définir plus clairement un

avenir politique pour le peuple palestinien et qui pourrait contribuer à éveiller un esprit de partenariat. Le Quatuor a confirmé la primauté de la Feuille de route et s'est félicité des mesures prises par les États-Unis pour en accélérer la mise en œuvre.

Il a pris note de l'importance que continue d'avoir l'Initiative de paix arabe, et particulièrement de son expression d'un engagement partagé pour un règlement prévoyant deux États.

Il a demandé une fois de plus l'arrêt immédiat et sans conditions des actes de violence et de terreur. Il a condamné l'attentat-suicide à la bombe commis à Eilat le 29 janvier et demandé à nouveau l'arrêt immédiat de tout tir de roquettes contre Israël.

Le Quatuor s'est déclaré profondément préoccupé par la violence entre les Palestiniens et il a demandé que l'ordre public soit garanti.

Le Quatuor a demandé à la communauté internationale de continuer de venir en aide au peuple palestinien et encouragé les donateurs à s'employer en priorité à préserver et à consolider les institutions de gouvernance palestiniennes et à développer l'économie palestinienne. Il s'est félicité de l'action internationale en faveur de la réforme du secteur de la sécurité palestinien, qui devrait contribuer à améliorer le respect de la loi et le maintien de l'ordre. Le Quatuor a demandé que le Mécanisme international temporaire soit renforcé afin de lui permettre de participer à la recherche d'une solution politique et de déterminer quels sont les projets qu'il convient d'appuyer par une aide internationale dans les domaines de la gouvernance, du renforcement des institutions et du développement économique; il a prié instamment les autres membres de la communauté internationale d'apporter une aide concrète aux parties.

Le Quatuor a lancé un appel aux Palestiniens afin qu'ils s'unissent pour appuyer un gouvernement favorable aux principes de la non-violence, de la reconnaissance d'Israël et du respect des obligations et des accords pris précédemment, notamment la Feuille de route. Il a réaffirmé la validité de ces principes et demandé une nouvelle fois au Gouvernement de l'Autorité palestinienne de les respecter.

II. Des organismes des Nations Unies publient une déclaration sur la situation à Gaza

On trouvera ci-après une déclaration sur la situation dans la bande de Gaza publiée par les organismes des Nations Unies qui travaillent dans le territoire palestinien occupé, à savoir : l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient.

Nous, les organismes des Nations Unies qui travaillons dans le territoire palestinien occupé, constatons avec la plus vive inquiétude que la situation en

matière de sécurité se détériore gravement à Gaza. La recrudescence de la violence, qui a fait des victimes parmi des civils innocents, met également en grand danger notre personnel sur le terrain. Il nous devient extrêmement difficile de nous acquitter de notre mandat humanitaire qui consiste à atténuer les souffrances du peuple palestinien. Les conséquences pourraient être sérieuses pour une population déjà exposée à d'extrêmes rigueurs. Nous demeurons déterminés à poursuivre notre œuvre humanitaire.

Nous lançons un appel à la fin immédiate de la violence et au respect des droits fondamentaux de la population à Gaza par toutes les parties, et nous condamnons dans les termes les plus énergiques le meurtre de femmes, d'enfants et d'autres civils non armés. Nous demandons aux parties de s'abstenir de toute action qui mettrait en danger la vie de la population civile et qui nous empêcherait de nous acquitter de notre mandat humanitaire.

III. Un séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien a lieu à Doha

Le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien s'est tenu à Doha les 5 et 6 février 2007 sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Il a formé trois tables rondes qui ont étudié respectivement la situation d'urgence socioéconomique et humanitaire dans le territoire palestinien occupé, la réponse de la communauté internationale aux besoins du peuple palestinien et les moyens de créer les conditions d'un redressement économique de la Palestine. Ont participé à ce séminaire les représentants de 51 gouvernements, de 3 organisations intergouvernementales, de la Palestine, de 11 entités des Nations Unies, de 10 organisations de la société civile ainsi que 217 représentants d'organes de presse régionaux et locaux. Treize spécialistes, notamment des Palestiniens et des Israéliens, ont présenté des exposés.

On trouvera ci-après le texte de la déclaration du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, prononcée par M^{me} Angela Kane, Sous-Secrétaire générale aux affaires politiques, le 5 février 2007 (SG/SM/10868, GA/PAL/1033).

J'ai le plaisir de saluer les participants à ce séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui se tient sous les auspices du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Je suis parfaitement conscient d'avoir pris mes fonctions de Secrétaire général à un moment de grande agitation au Moyen-Orient, agitation qui se ressent en particulier dans l'action menée pour régler le conflit israélo-palestinien. Ces derniers jours ont été marqués par un épouvantable attentat terroriste à Eilat et par des combats fratricides entre Palestiniens.

Malgré cette violence, plusieurs événements récents ont quelque peu éclairci une situation politique sombre. Vendredi dernier, le Quatuor est convenu de la nécessité de relancer les négociations israélo-palestiniennes et de redynamiser ses propres efforts. Les dirigeants israéliens et palestiniens ont repris un dialogue direct et commencé à appliquer les accords qu'ils avaient conclus. Il est essentiel que nous tirions parti de ces événements pour lancer un processus politique crédible avec l'appui de la communauté internationale. Nous devons tous placer au premier plan

le règlement du conflit et l'amélioration de la situation socioéconomique et ne pas nous contenter de gérer les crises qui se produisent inévitablement.

Tout progrès réalisé aurait une incidence sur la vie quotidienne des deux parties et les pousserait vers un règlement du conflit prévoyant deux États. Le processus politique ne pourra aboutir que si des mesures audacieuses sont prises pour garantir la sécurité de la population civile palestinienne et israélienne et que si l'on agit concrètement pour permettre aux Palestiniens de mener une vie sociale et économique normale.

C'est pourquoi la situation précaire de l'économie palestinienne et la gravité de la crise humanitaire qui sévit dans le territoire palestinien occupé me paraissent très alarmants. Les opérations militaires israéliennes, les restrictions à la liberté de circulation, les bouclages des frontières et la rétention par Israël d'une partie importante des recettes fiscales palestiniennes – équivalant à près de la moitié du montant total des revenus palestiniens – continuent d'avoir des effets catastrophiques. La poursuite des activités de peuplement et de la construction de la barrière en contravention des dispositions du droit international complique encore davantage la vie des Palestiniens et les efforts visant un règlement prévoyant deux États. Les tensions internes entre Palestiniens aggravent aussi une situation déjà dramatique.

Il y a lieu de se féliciter qu'Israël ait récemment remis une partie des taxes fiscales retenues et je l'encourage vivement à prendre sans attendre de nouvelles mesures en ce sens. Il est tout aussi important de lever toutes les restrictions à la liberté de circulation des biens et des personnes afin de ressusciter l'économie palestinienne. Les améliorations récentes concernant le poste de Karni représentent également un premier pas dans la bonne direction.

Pour leur part, les Palestiniens doivent prendre des mesures fermes pour interrompre le tir de roquettes et les autres attaques aveugles commises contre les civils israéliens. Pour qu'il en soit ainsi, il est indispensable qu'ils règlent leurs différends internes par des moyens pacifiques et recherchent l'unité nationale.

Une action concertée de la communauté internationale, y compris des pays donateurs, est indispensable. L'Organisation des Nations Unies a augmenté sensiblement l'action qu'elle mène pour fournir une aide humanitaire aux Palestiniens mais ne saurait, à elle seule, contrebalancer la dégradation constante de leur situation. J'engage tous les donateurs internationaux à faire preuve de générosité et à accroître l'assistance d'urgence et les autres formes d'aide qu'ils fournissent au peuple palestinien. Parallèlement, les différentes entités des Nations Unies travaillant sur le terrain poursuivront leurs importants travaux visant à atténuer les souffrances de la population palestinienne.

Pour ma part, je suis résolu à travailler en étroite concertation avec les parties, avec les partenaires régionaux et avec mes collègues dans le cadre du Quatuor afin de relancer d'urgence le processus de paix. Seul un règlement politique mettant fin à l'occupation pourra offrir au peuple palestinien une solution viable à ses problèmes économiques et humanitaires et à Israël une sécurité durable. J'attends avec intérêt de commencer à œuvrer avec vous pour la concrétisation de la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Je vous souhaite de tout cœur des travaux fructueux au cours de ce séminaire.

IV. Le Secrétaire général se félicite de l'accord interpalestinien de La Mecque concernant la formation d'un gouvernement palestinien d'unité nationale

La déclaration suivante a été publiée le 8 février 2007 par la porte-parole du Secrétaire général Ban Ki-moon (SG/SM/10874-PAL/2069) :

Le Secrétaire général se félicite de l'annonce, à La Mecque, d'un accord concernant la formation d'un gouvernement palestinien d'union nationale et salue l'initiative de S. M. le Roi Abdallah d'Arabie saoudite qui a contribué à cette importante réalisation. Il espère que cet accord contribuera à réduire la violence, créant un avenir meilleur pour le peuple palestinien.

Le Secrétaire général attend avec intérêt d'évoquer la suite du processus avec les parties, les partenaires régionaux et les représentants du Quatuor.

V. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se déclare alarmé par la reprise des travaux dans un lieu saint

On trouvera ci-après le texte du communiqué de presse (n° 2007-10) daté du 8 février 2007, dans lequel le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) se dit profondément préoccupé par les travaux entrepris par les autorités israéliennes sur le site de la vieille ville de Jérusalem, lequel est protégé par la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972. Au terme de cette Convention, le site figure sur la Liste du patrimoine mondial ainsi que sur la Liste du patrimoine mondial en péril :

Le Directeur général a écrit au Premier Ministre israélien Ehud Olmert pour s'assurer que les travaux entrepris – dont les plans n'ont pas été communiqués à l'UNESCO – ne compromettaient en aucune manière la valeur universelle exceptionnelle de la vieille ville de Jérusalem. Il a rappelé en particulier la décision que le Comité du patrimoine mondial avait prise en 2006 à sa dernière session à Vilnius (Lituanie) et dans laquelle il s'était déclaré « préoccupé par les obstacles et les pratiques – telles que les fouilles archéologiques ou les nouvelles constructions – susceptibles d'affecter la valeur universelle exceptionnelle du patrimoine culturel de la vieille ville de Jérusalem, y compris de son tissu urbain et social ainsi que de son intégrité visuelle » et a demandé « aux autorités israéliennes de fournir au Centre du patrimoine mondial toutes les informations utiles concernant les nouveaux bâtiments prévus sur et autour de la place du Mur occidental, incluant les plans de reconstruction de l'accès au Haram al-Charif ».

Le caractère particulier de la vieille ville de Jérusalem découle, en particulier, de la relation étroite qui existe entre les bâtiments historiques et religieux et les habitants. Le Directeur général a ajouté que si l'on perturbait l'équilibre fragile existant entre les symboles des trois religions monothéistes, on risquait de porter atteinte au respect des croyances sacrées.

De ce fait, le Directeur général en appelle énergiquement à tous les hommes de bonne volonté pour leur demander de s'abstenir de tout acte qui pourrait entraîner des tensions dont l'ampleur demeure imprévisible à l'heure actuelle. Le plus sage serait de suspendre toute activité susceptible de compromettre l'esprit de respect mutuel jusqu'à ce que prime à nouveau la volonté de dialoguer.

VI. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) reprend toutes ses activités dans la bande de Gaza

On trouvera ci-après le texte du communiqué de presse (n° HQ/02/2007) publié par l'UNRWA le 8 février 2007 :

Les opérations humanitaires de l'UNRWA à Gaza, qui avaient été interrompues en raison des affrontements récents entre les factions, ont repris dans leur intégralité le mardi 6 février.

Le siège et les antennes locales de l'UNRWA, ainsi que 83 écoles et le centre de distribution de nourriture de Beach Camp, avaient été contraints de fermer au cours de la récente flambée de violence. L'Office ne ferme ses locaux et installations qu'en dernier recours; la situation était simplement devenue trop dangereuse pour son personnel et pour les milliers d'enfants qui fréquentent ses écoles.

Au cours d'une réunion avec les directeurs des écoles les plus touchées de la ville de Gaza, le Directeur des opérations de l'UNRWA à Gaza, John Ging, s'est clairement montré rassurant quant à la détermination de l'Office à continuer de dispenser des services humanitaires en dépit des nouveaux et dangereux défis auxquels il se heurte.

« Nous devons rattraper les journées d'école qui ont été perdues et je donne mon assurance à la population de réfugiés à Gaza en général que grâce à la bravoure et au dévouement de notre personnel, l'UNRWA continuera de dispenser ses services aussi longtemps qu'il lui sera possible de le faire tout en garantissant une certaine mesure de sécurité pour ses agents. Nos services revêtent une importance cruciale. Ils desservent 860 000 réfugiés qui comptent sur notre aide alimentaire et un million qui dépend de nos services de santé; nous accueillons 195 000 enfants dans nos écoles. »

Ging a ajouté : « Nous espérons tous que les dirigeants politiques réunis à La Mecque auront le courage et la sagesse de trouver des solutions permettant d'éviter un retour à la violence de ces derniers jours ».

VII. L'Organisation de la Conférence islamique transmet une déclaration au Secrétaire général

L'Organisation de la Conférence islamique a transmis au Secrétaire général une déclaration publiée par le Groupe de l'OCI le 8 février 2007 concernant la grave situation créée à Jérusalem-Est occupée. Cette déclaration a été transmise

sous le couvert d'une lettre datée du 9 février 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Azerbaïdjan (voir A/61/736, annexe). On trouvera ci-après le texte de cette déclaration :

**Déclaration du Groupe de l'Organisation
de la Conférence islamique à l'Organisation
des Nations Unies réuni le 8 février 2007
au niveau des ambassadeurs**

Le Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI) à l'Organisation des Nations Unies s'est réuni le 8 février 2007 à New York, au niveau des ambassadeurs, pour examiner la grave situation créée à Jérusalem-Est occupée par l'agression israélienne contre la Ville sainte et contre la sainte mosquée d'Al-Aqsa et a publié la déclaration suivante :

Le Groupe de l'Organisation de la Conférence islamique à l'Organisation des Nations Unies à New York condamne fermement l'odieuse agression lancée par Israël contre la sainte mosquée d'Al-Aqsa et la ville sainte d'Al Qods Al Charif en démolissant la voie d'accès historique qui mène de la porte des Maghrébins à la sainte mosquée d'Al-Aqsa ainsi que deux pièces adjacentes au mur d'Al-Bouraq. Le Groupe de l'OCI condamne aussi la poursuite des fouilles menées par Israël sous la sainte mosquée d'Al-Aqsa, dont il sape les fondations et qu'il risque de faire s'effondrer. Le Groupe de l'OCI voit dans ces actions et mesures d'Israël, puissance occupante, une provocation contre les convictions et les sentiments de plus d'un milliard de musulmans dans le monde entier. Il dénonce la poursuite par Israël de sa politique interdisant aux fidèles palestiniens l'accès de leurs lieux de culte.

Le Groupe de l'OCI rappelle que ces provocations israéliennes ne sont pas les premières du genre. Depuis 1968, le Conseil de sécurité a adopté 16 résolutions, en particulier la résolution 465 (1980), et a déclaré à maintes reprises que toutes les mesures prises par Israël, puissance occupante, pour modifier le statut juridique, la composition démographique et le caractère physique de la ville d'Al Qods Al Charif étaient nulles et non avenues et n'avaient aucune validité en droit. De surcroît, le Conseil de sécurité a constamment réaffirmé que la quatrième Convention de Genève de 1949 s'appliquait à tous les territoires occupés par Israël en 1967, y compris Jérusalem-Est.

Le Groupe de l'OCI souligne qu'en renforçant son agression contre Al Qods Al Charif et en créant une situation nouvelle sur le terrain, Israël, puissance occupante, non seulement fait douter de son sérieux par rapport à la reprise d'un processus de paix tendant à parvenir à un juste règlement de la question palestinienne, mais encore menace gravement les efforts déployés pour relancer le processus politique et compromet toute possibilité de négociations sur les questions du statut final, en particulier la question d'Al Qods Al Charif.

Réaffirmant l'importance cruciale de la cause d'Al Qods Al Charif pour l'Oumma islamique tout entière, le Groupe de l'OCI proclame à nouveau la ferme position de l'Organisation de la Conférence islamique, dont la cause de la Palestine et d'Al Qods Al Charif est la raison d'être, sur la question de la sauvegarde du caractère arabe et de la dimension spirituelle d'Al Qods Al Charif.

Soulignant combien il importe de prévenir toute nouvelle escalade dans la région, le Groupe de l'OCI engage le Conseil de sécurité, en sa qualité d'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, à prendre immédiatement des mesures d'urgence pour mettre fin à l'intransigeance d'Israël et à ses atteintes à la sainte mosquée d'Al-Aqsa et à Al Qods Al Charif, et pour garantir qu'Israël respecte ses résolutions ainsi que le droit international, en particulier le droit international humanitaire.

VIII. Déclaration des principaux responsables du Quatuor concernant l'accord relatif à la formation d'un gouvernement palestinien d'unité nationale

La déclaration suivante a été publiée par les principaux responsables du Quatuor (SG/2123, PAL/2070) :

Les principaux responsables du Quatuor – le Ministre russe des affaires étrangères, Sergei Lavrov, la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleeza Rice, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, le Ministre allemand des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, et la Commissaire européenne aux relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner – ont eu aujourd'hui un entretien téléphonique sur la situation au Moyen-Orient.

Le Quatuor s'est félicité du rôle que le Royaume d'Arabie saoudite a joué dans l'accord pour former un gouvernement palestinien d'unité nationale. Il a exprimé l'espoir que le calme règnera.

En attendant la formation du nouveau gouvernement palestinien, le Quatuor a réaffirmé sa déclaration du 2 février concernant son appui à un gouvernement palestinien acquis à la non-violence, à la reconnaissance d'Israël et au respect des obligations et accords précédents, y compris la Feuille de route.

Les membres du Quatuor se réuniront le 21 février à Berlin pour continuer l'examen de cette situation et étudier la formation et la mise en œuvre de l'accord sur le gouvernement. Ils se sont félicités de la prochaine réunion du 19 février entre Condoleeza Rice, Secrétaire d'État des États-Unis, Ehud Olmert, Premier Ministre israélien, et Mahmoud Abbas, Président de l'Autorité nationale palestinienne. Le Quatuor examinera la voie à suivre lors de la réunion du 21 février.

IX. Exposé fait au Conseil de sécurité par le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient

Le 13 février 2007, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Alvaro de Soto, a fait au Conseil de sécurité un exposé sur « La situation au Moyen-Orient, notamment la question palestinienne ». On trouvera ci-après des passages de son intervention (S/PV.5629) :

Lorsque le Quatuor s'est réuni récemment à Washington, il a souligné qu'il était indispensable de mettre un terme au conflit israélo-palestinien. La semaine dernière, un pas très important a été fait à cet égard dans la voie de la stabilité et de

l'unité des Palestiniens grâce à l'accord conclu à La Mecque et visant à constituer un gouvernement d'union nationale. La semaine prochaine, le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert tiendront avec la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleeza Rice, une réunion trilatérale où, pour la première fois depuis six ans, des pourparlers israélo-palestiniens auront lieu sur l'horizon politique du processus de paix. Le Quatuor se réunira encore le 21 février à Berlin.

Un Quatuor réactivé, un monde arabe plus impliqué, un gouvernement palestinien d'unité nationale et le début d'un dialogue politique entre les parties ont, en bloc, le potentiel d'aider à ramener le calme et de ranimer les efforts vers la formule des deux États. Cependant, comme le montrent la violence et les tensions des dernières semaines, il faudra surmonter de nombreux dangers et défis immédiats et à plus long terme à la stabilité et à la paix.

...

Le processus même de formation d'un nouveau gouvernement palestinien n'a pas encore commencé. À La Mecque, l'entente s'est faite sur certains ministres, notamment pour les postes importants des affaires étrangères et des finances, qui seront occupés par des personnalités indépendantes bien connues de la communauté internationale, mais d'autres postes, y compris le poste clef de Ministre de l'intérieur, restent à pourvoir. L'accord comprend le texte de la lettre par laquelle le Président Abbas chargerait Ismaël Haniyeh, de lancer le processus de formation du gouvernement et l'invite à « respecter les accords signés par l'Organisation de libération de la Palestine ».

Je cite ces références parce qu'elles démontrent le potentiel de l'accord de La Mecque. Je parle de « potentiel » à dessein, car cet accord, qui comporte d'autres aspects dignes d'examen, n'a pas encore été mis en application ni fait l'objet d'un débat approfondi entre les partenaires du Quatuor. Comme ces derniers l'ont indiqué le 9 février dans une déclaration, les principaux responsables espèrent que cet accord permettra de rétablir le calme souhaité. En attendant la formation du nouveau gouvernement palestinien, ils ont réaffirmé leur appui à un gouvernement acquis à la non-violence, à la reconnaissance d'Israël et au respect des obligations et accords précédents, dont la Feuille de route.

...

Les partenaires du Quatuor ont la ferme intention de donner suite activement à la réunion trilatérale et à toutes celles qui la suivront, ainsi qu'à la poursuite des efforts bilatéraux des Israéliens et des Palestiniens. Ils comptent rester en contact étroit entre eux et avec les partenaires régionaux afin d'inciter les parties à entamer des négociations constructives.

Mais même si nous avons lieu de paraître plus optimistes aujourd'hui que lors des réunions précédentes, personne ne devrait sous-estimer l'énormité des tâches qui attendent tout nouveau gouvernement palestinien, ni les nombreuses difficultés qui font obstacle à des pourparlers fructueux entre Israël et les Palestiniens.

Il est tout aussi important d'apaiser la violence entre Israéliens et Palestiniens, particulièrement troublante ces dernières semaines. À Eilat, un attentat-suicide palestinien a fait trois morts israéliens, atrocité condamnée dans le monde entier. Au moins 36 roquettes ont été tirées de Gaza depuis le 25 janvier. Israël a fait preuve d'une retenue qui lui fait honneur face à ces attaques injustifiées. Cependant, en

Cisjordanie, le nombre de campagnes de perquisitions et de détentions par les Forces de défense israéliennes (FDI) a augmenté de 58 % depuis le début de 2007 et les affrontements armés ou non entre elles et les Palestiniens ont augmenté de 88 %. Lorsqu'elles effectuent des opérations avec perquisitions et détentions, les FDI doivent se conformer à toutes les obligations internationales, dont celles qui concernent les droits de l'homme. Dix-neuf Palestiniens, dont cinq enfants ont été tués par les FDI cette année, et 72 blessés.

Nous sommes gravement préoccupés aussi par les tensions persistantes créées par la mise en chantier par Israël d'une passerelle pour réparer un pont endommagé menant à la Porte Maghrabi du Haram al-Charif, ou au Mont du Temple, dans la vieille ville de Jérusalem, et par les fouilles archéologiques parallèles. Israël dit ne procéder à ces travaux que pour des raisons de sécurité et d'amélioration de l'accès mais, dans de nombreux milieux du monde arabo-musulman, les réactions ont été vives. Le Ministre israélien de la défense a d'ailleurs indiqué que la poursuite des travaux posait un risque de sécurité. Cette prévision semble avoir été confirmée à la fin de la semaine dernière par les affrontements qui ont éclaté entre des Palestiniens et des forces de sécurité israéliennes sur le chantier et ailleurs à Jérusalem. Bien que le Gouvernement ait approuvé la poursuite des travaux le dimanche, le maire de Jérusalem a suspendu la construction, mais non les fouilles, en attendant un nouveau découpage de la zone avec consultation du public.

Le deuxième ensemble de difficultés, noté également par le Quatuor le 2 février, est lié à la protection et au renforcement des capacités des institutions palestiniennes de gouvernance ainsi qu'au développement de l'économie palestinienne. Celle-ci ne peut se développer sans que les deux parties prennent de grandes mesures pour appliquer tous les aspects de l'Accord réglant les déplacements et le passage. Or, bien qu'il y ait des améliorations cette année, l'application de l'Accord reste très irrégulière. Entre le 1^{er} janvier et le 10 février 2007, environ 46 camions par jour ont assuré les exportations par Karni, principal point de passage des marchandises à destination ou en provenance de Gaza, soit quatre fois plus qu'en novembre 2006, mais à peine 11 % de l'objectif fixé dans l'Accord.

D'autres aspects de l'Accord sont au point mort. On est si loin d'en avoir atteint les objectifs que l'on voit les entreprises fermer, les agriculteurs cesser d'investir dans les cultures d'exportation et le marché de l'emploi se contracter. Aujourd'hui, 80 % des habitants de Gaza dépendent, au moins dans une certaine mesure, de l'aide alimentaire. Parallèlement, en Cisjordanie, le nombre de fermetures atteint 529, soit 25 % de plus que l'année dernière, en dépit des engagements pris à la réunion entre le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas en décembre. Tant que les déplacements et le passage resteront aussi limités, les échanges continueront de diminuer et la dépendance à l'égard de l'aide continuera d'augmenter.

Les institutions palestiniennes – écoles, hôpitaux et ministères – ont été très lésées depuis 12 mois. La longue grève provoquée par le non-paiement des salaires a elle aussi eu son prix. Le système de gestion financière de l'Autorité palestinienne s'est dégradé, entraînant l'opacification des informations sur les opérations budgétaires. Le secteur de la sécurité demeure pléthorique, divisé en factions, de formation inégale et placé sous un commandement à plusieurs têtes. L'Autorité palestinienne traverse une grave crise financière. Tout nouveau gouvernement sera

aux prises avec un déficit budgétaire d'environ 30 % du produit intérieur brut, à moins qu'il ne soit remédié à l'intenable situation financière actuelle, aux dépens des susdites.

Pendant l'année écoulée, le programme du Gouvernement actuel de l'Autorité palestinienne n'a pas permis aux donateurs de résoudre ces problèmes. Ils sont intervenus surtout dans le cadre de mécanismes parallèles qui ont progressivement sapé les institutions mêmes qui devaient être l'assise du futur État palestinien. Pour en faciliter le relèvement, il faudra donc reprendre l'aide directe et adopter des démarches plus globales en matière tant de développement que de réforme institutionnelle. Nous espérons que le programme du nouveau Gouvernement de l'Autorité palestinienne facilitera un retour à cette approche.

Un troisième ensemble de difficultés est lié à l'absence persistante de toute action israélienne positive pour supprimer les colonies avancées et les activités persistantes d'implantation de colonies et pour arrêter la construction du mur sur le territoire palestinien occupé de Cisjordanie, malgré les dispositions de la quatrième Convention de Genève et l'avis consultatif de la Cour internationale de justice. Il est impératif que les mesures nécessaires soient prises pour que la création de faits accomplis ne porte pas préjudice à la question du statut final.

L'accord de La Mecque montre que les Palestiniens rejettent le recours à la violence interne pour résoudre leurs différends. Il indique que le monde arabe s'engage à nouveau à promouvoir l'unité et la modération palestiniennes. Nous espérons qu'il permettra de créer un gouvernement que les donateurs aideront pour trois raisons : d'abord, pour régler le problème des terribles violences qui sévissent dans les territoires occupés et réformer durablement le secteur de la sécurité, il faudra que les forces de sécurité travaillent dans l'union, au lieu de s'affronter dans la rue. Il s'agit là d'une question vitale tant pour Israël que pour les Palestiniens. Ensuite, tout retard dans l'aide aux institutions palestiniennes et la relance de la vie économique pourrait avoir à long terme des conséquences dévastatrices. Enfin, même si les négociations avec Israël restent l'apanage de l'Organisation de libération de la Palestine et du Président Abbas, les institutions de l'Autorité palestinienne doivent veiller à ce que les Palestiniens s'acquittent des obligations que leur imposent les accords en vigueur.

Nous suivons donc de près l'évolution de la situation pour voir comment l'accord de La Mecque sera mis en œuvre prochainement et quelles mesures les parties prendront pour maintenir cette nouvelle dynamique. Celles que prendront tant les Israéliens pour résoudre le problème, déjà ancien, des prisonniers que la partie palestinienne pour obtenir la libération du soldat israélien pris en otage à Gaza permettront des progrès durables.

Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion trilatérale de la semaine prochaine. Certes, il ne faut pas trop miser sur elle, mais nous espérons qu'elle marquera le début d'un véritable dialogue menant à des négociations sur l'objectif final visé par les peuples israélien et palestinien et qu'elle fraiera la voie à sa réalisation. Il est certain que tous les partenaires du Quatuor sont déterminés à œuvrer de concert à cet égard.

Notre objectif est net : mettre fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et créer un État palestinien indépendant, démocratique et viable vivant côte à côte avec Israël dans la paix. Il ne faut pas oublier l'objectif majeur : une paix globale entre

Israël et tous ses voisins arabes. Il nous faut, en dosant la fermeté et la souplesse agir avec toutes les parties pour les faire s'engager résolument dans cette voie.

X. Déclaration des principaux responsables du Quatuor sur l'accord conclu à La Mecque

La déclaration suivante a été publiée par les principaux responsables du Quatuor le 21 février 2007 à Berlin (SG/2124) :

Les principaux responsables du Quatuor, le Ministre russe des affaires étrangères, Sergei Lavrov, la Secrétaire d'État des États-Unis, Condoleeza Rice, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et de sécurité commune, Javier Solana, le Ministre allemand des affaires étrangères, Frank-Walter Steinmeier, et la Commissaire européenne aux relations extérieures, Benita Ferrero-Waldner, se sont réunis aujourd'hui à Berlin pour examiner la situation au Moyen-Orient.

La Secrétaire Rice a rendu compte de ses récents entretiens du 18 février avec le Premier Ministre israélien Olmert et le Président Abbas, de la réunion trilatérale du 19 février et des efforts des États-Unis pour faciliter le dialogue entre les parties. Le Quatuor a salué ces efforts et exprimé l'espoir que le dialogue axé sur les résultats et amorcé entre les dirigeants israélien et palestinien se poursuivrait dans le cadre d'un processus politique redynamisé afin de définir plus clairement l'horizon politique et de lancer des négociations constructives. Le Quatuor s'est redit décidé à encourager ce processus en coopération avec les parties et d'autres partenaires dans la région. Il a engagé les parties à ne pas prendre de mesures qui préjugeraient des questions à régler par la négociation.

Le Quatuor a réaffirmé son appui à un gouvernement palestinien acquis à la non-violence, à la reconnaissance d'Israël et au respect des obligations et accords précédents, dont la Feuille de route, en invitant à progresser dans cette voie.

Le Quatuor a évoqué les efforts actuels des Palestiniens pour créer un gouvernement d'unité nationale, conformément à l'accord conclu à La Mecque le 8 février. Il s'est félicité du rôle du Roi Abdallah d'Arabie saoudite à cet égard et de la cessation de la violence entre les Palestiniens.

Le Quatuor a achevé ses travaux par un débat consacré aux mesures que la communauté internationale pourrait prendre dans l'optique d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

Il a salué les idées préliminaires avancées par la Commission européenne pour mieux coordonner et mobiliser l'aide internationale en faveur du processus politique et répondre aux besoins du peuple palestinien.

Le Quatuor a réaffirmé sa volonté de se réunir régulièrement et a demandé aux émissaires de suivre l'évolution de la situation et les mesures prises par les parties, ainsi que d'étudier la voie à suivre. Il a été convenu de prévoir l'organisation sous peu d'une réunion dans la région.

XI. Rapport du Programme alimentaire mondial sur l'analyse exhaustive de la sécurité et de la vulnérabilité alimentaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza

Le Programme alimentaire mondial a publié le 21 février 2007 un rapport d'analyse exhaustive de la sécurité et de la vulnérabilité alimentaires en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, dont les conclusions figurent ci-dessous :

3.4 Conclusions

Comme le montre cette évaluation, jusqu'ici, les contraintes physiques et économiques au commerce des denrées alimentaires n'ont pas de grandes incidences sur les disponibilités alimentaires, même si elles ont un impact sur leurs prix. En fait, l'insécurité alimentaire en Cisjordanie et dans la bande de Gaza s'explique surtout par la dégradation de la situation socioéconomique des ménages palestiniens. Cependant, le régime de blocage total provoque la fragmentation du marché et l'isolement économique, avec de graves conséquences sur les conditions de vie des populations.

Dans les profils de la sécurité alimentaire présentés dans ce rapport, le tiers de la population ou bien dépend de l'aide alimentaire ou bien vit dans l'insécurité alimentaire. Pour le deuxième tiers de la population, la sécurité alimentaire est assurée mais le tiers restant est exposé à divers facteurs et vit dans l'insécurité alimentaire.

Les événements qui se sont produits simultanément en 2006 ont mis à rude épreuve la trame économique de la société palestinienne, notamment :

- La politique israélienne de blocage de plus en plus restrictive, avec restrictions sévères à la circulation des biens et des personnes, à l'accès aux ressources (terres et eau) telles que la « zone charnière » fertile et stratégique (pour la sécurité alimentaire) et la vallée du Jourdain;
- Le processus de marginalisation de l'Autorité palestinienne ou de « dissolution » institutionnelle entrepris depuis février 2006, ainsi que la discrimination déjà établie à l'encontre des municipalités administrées par le Hamas;
- La crise financière de l'Autorité palestinienne qui a des incidences sur les prestations de services (par exemple la santé et l'enseignement) et sur la rémunération de ses fonctionnaires dont les revenus font vivre environ le quart de la population;
- La récession économique touchant toutes les industries, les liquidités, le pouvoir d'achat des consommateurs, et la vente et la production des denrées alimentaires, ainsi que la menace d'une recrudescence de la grippe aviaire;
- Les politiques d'aide restrictives, qui se traduisent par l'insuffisance du financement des dispositifs de sécurité sociale, du secteur privé et des programmes d'acquisition de moyens d'existence;

-
- Le bouclage de la bande de Gaza et la destruction des moyens de production (en particulier dans le secteur agricole) et de l'infrastructure civile depuis juin 2006.

L'impact le plus visible sur la sécurité alimentaire comprend l'élargissement et l'approfondissement du fossé entre i) le revenu en baisse des ménages et ii) la consommation alimentaire idéale à quoi s'ajoutent les changements structurels suivants des facteurs de sécurité alimentaire :

- La perte des moyens d'existence, notamment des possibilités d'emploi en Israël, de l'accès aux ressources en terres et en eau, et de la liberté de commercer, avec le chômage qui s'aggrave rapidement dans les secteurs public et privé à cause de la crise financière que traverse l'Autorité palestinienne, de la récession économique, du cycle de la dette et des restrictions bancaires qui ont des incidences sur tout le secteur industriel et commercial;
- L'extrême vulnérabilité de la plupart des habitants de la bande de Gaza à cause de la forte instabilité des circuits d'approvisionnement alimentaire (notamment, l'absence de liaisons avec la Cisjordanie), des crises économiques et financières, et de la perturbation des services essentiels et collectifs. L'aide massive de l'UNRWA et d'autres organismes remédie en partie à cette vulnérabilité;
- La fragmentation des systèmes de production et de vente des denrées en Cisjordanie, ainsi que les changements structurels des marchés de l'emploi, des systèmes de subsistance, de la production des denrées et des circuits commerciaux;
- La dégradation du capital social et humain à cause des problèmes psychosociaux, des carences des systèmes éducatifs et sanitaires, de l'affaiblissement des réseaux de solidarité sociale et de l'érosion du tissu social en général. Même si de nombreux organismes ont des programmes de sécurité sociale et des filets de sécurité pour les indigents et les marginaux, le manque de coordination institutionnalisée empêche de réaliser l'équité sociale visée.

Depuis février 2006, de nouveaux groupes de personnes vivent dans l'insécurité alimentaire ou dans une plus grande insécurité, en plus de ceux qui en souffraient déjà. Par exemple, les familles dont les fonctionnaires de l'Autorité palestinienne sont le soutien sont gravement touchées par la suspension du paiement des émoluments, dont les effets sont d'ailleurs contrebalancés par les allocations acheminées par la présidence et émanant du mécanisme international temporaire et des donateurs arabes.

Il convient de noter que la dégradation actuelle de la situation socioéconomique et le dépérissement institutionnel général auront d'autres incidences sur la sécurité alimentaire les mois prochains, surtout si le problème de ses éléments structurels (par exemple moyens de subsistance familiaux, commerce et industrie, coordination et rationalisation de l'aide) n'est pas réglé.

Enfin, bien que le pourcentage de personnes vivant dans l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires reste stable, le nombre absolu de celles qui ont besoin d'assistance pour se nourrir durablement augmente avec la population. Cependant, l'assistance massive que reçoivent les Palestiniens selon différentes modalités et par

différentes filières montre que les rations devraient être conçues de façon à combler le déficit effectif de consommation. L'assistance devrait notamment être déterminée en fonction de la différence entre la consommation totale souhaitée (par exemple le seuil de pauvreté relative de 2,1 dollars par personne et par jour ajusté en fonction de la taille et de la composition du ménage selon le programme de réforme des filets de sécurité sociale du Ministère des affaires sociales) et le niveau effectif d'accès aux ressources essentielles, dont les denrées sont un élément. En outre, il faudrait réexaminer, dans un souci d'équité, la vaste gamme de critères d'admissibilité et de ciblage qu'utilisent les organismes humanitaires et autres institutions.

XII. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture envoie une mission technique pour évaluer la situation concernant les travaux de l'accès au Haram al-Charif, Jérusalem

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Koïchiro Matsuura, a décidé, le 23 février 2007, d'envoyer une mission technique dans la vieille ville de Jérusalem, qui est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial et sur celle du patrimoine mondial en péril, afin de procéder à une évaluation technique des travaux de l'accès au Haram al-Charif. Le communiqué suivant a été publié le même jour par l'UNESCO :

À la suite de larges consultations avec toutes les parties concernées, le Directeur général a demandé que la mission se rende sur place dès que possible, probablement au début de la semaine prochaine. Dirigée par le Directeur du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, Francesco Bandarin, elle sera composée du Directeur général du Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM), Mounir Bouchenaki, du Président du Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS), Michael Petzel, et de Véronique Dauge du Centre du patrimoine mondial.

« Cette mission me paraît constituer la réponse la mieux adaptée à la situation présente », a déclaré M. Matsuura. « Elle pourrait également contribuer à apaiser les tensions et rétablir un climat de confiance propice au dialogue que nous appelons tous de nos vœux. »

À son retour, la mission fera rapport au Directeur général.

XIII. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente un rapport sur la question des Palestiniennes enceintes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens

Le 23 février 2007, en application de la résolution 2005/7 de la Commission des droits de l'homme en date du 14 avril 2005 et de la décision 2/102 du Conseil des droits de l'homme en date du 6 octobre 2006 priant la Haut-Commissaire de « poursuivre ses activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme, et de mettre à jour les études et rapports pertinents », le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de

l'homme a présenté le rapport concernant la question actuelle des Palestiniennes enceintes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens. Le texte du rapport est reproduit ci-après (A/HRC/4/57) :

1. Le Conseil des droits de l'homme, dans sa décision 2/102 du 6 octobre 2006, a prié la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de « poursuivre ses activités, conformément à toutes les décisions précédemment adoptées par la Commission des droits de l'homme, et de mettre à jour les études et rapports pertinents ». Sur la question actuelle des Palestiniennes enceintes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens, la Haut-Commissaire a présenté un rapport à la soixantième session de l'Assemblée générale (voir A/60/324) en application de la résolution 2005/7 de la Commission des droits de l'homme en date du 14 avril 2005. Les informations contenues dans ce rapport sont toujours d'actualité et ont été complétées par une note soumise par le Secrétariat à la Commission des droits de l'homme à sa soixante-deuxième session (E/CN.4/2006/28). Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme croit comprendre que la décision 2/102 maintient le cycle précédent de rapports annuels concernant la question des Palestiniennes enceintes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens tant que le Conseil n'en aura pas décidé autrement. Le présent rapport au Conseil des droits de l'homme rend donc compte de l'évolution de la situation depuis le dernier rapport soumis à la Commission des droits de l'homme.

2. Le 9 janvier 2007, le Secrétaire général a adressé à la Mission permanente d'Israël et à la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Office des Nations Unies à Genève des notes verbales dans lesquelles il indiquait qu'il leur saurait gré de toute information ou observation dont elles souhaiteraient lui faire part suite à la résolution 2005/7 de la Commission, au rapport soumis ultérieurement par la Haut-Commissaire à l'Assemblée générale à sa soixantième session et à la note présentée par le Secrétariat à la Commission des droits de l'homme à sa soixante-deuxième session en ce qui concerne la question des Palestiniennes enceintes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens.

3. Le 6 février 2007, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a reçu un rapport de la Mission permanente d'observation de la Palestine, établi par le Ministère palestinien de la santé, qui indique que, depuis le début de l'Intifada Al Aqsa en septembre 2000, Israël a intensifié son occupation militaire du territoire palestinien occupé en plaçant des obstacles et des postes de contrôle à l'entrée des villes et des villages palestiniens, ce qui entrave sérieusement la mobilité de la population civile. Ces restrictions à la liberté de mouvement du peuple palestinien ont été perçues comme une forme de châtiment collectif et constituent une violation de l'article 33 de la quatrième Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des civils en temps de guerre, qui interdit les peines collectives et les mesures d'intimidation, ainsi que de l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantit à toute personne le droit de circuler librement et de choisir librement sa résidence. La politique israélienne de ségrégation a contribué à la division de la bande de Gaza et de la Cisjordanie respectivement en 3 et 43 secteurs ou entités isolés.

4. D'après le Centre d'informations sanitaires du Ministère palestinien de la santé, 69 Palestiniennes ont accouché aux postes de contrôle israéliens entre 2000 et 2006, les chiffres les plus importants ayant été enregistrés en 2001 (18 cas), 2002 (24 cas), 2003 (8 cas) et 2004 (9 cas). Quarante-cinq de ces accouchements ont eu

lieu en Cisjordanie (dont 11 à Naplouse et 9 à Ramallah) et 14 à Gaza. En 2005, trois cas seulement ont été signalés en Cisjordanie et à Gaza, tandis qu'en 2006, deux cas ont été signalés en Cisjordanie et aucun à Gaza.

5. Du fait de l'existence des postes de contrôle, 10 % des femmes enceintes qui souhaitaient accoucher à l'hôpital ont été retardées en chemin entre deux et quatre heures avant de pouvoir gagner un établissement médical, et 6 % ont mis plus de quatre heures à se rendre à l'hôpital. Avant l'Intifada, la durée moyenne du trajet jusqu'à l'hôpital était de 15 à 30 minutes. Cette situation risquée était due principalement aux obstacles que les ambulances et les équipes médicales rencontraient lorsqu'elles essayaient de faire passer les postes de contrôle aux parturientes, ainsi qu'aux inspections et aux attaques auxquelles les forces israéliennes soumettaient les ambulances et leurs passagers.

6. Selon les chiffres fournis dans le même rapport, 35 nouveau-nés sont morts à des postes de contrôle parce que leur mère n'avait pas reçu les soins urgents qu'exigeait leur état, et cinq femmes sont mortes en couches. En outre, six femmes enceintes ont été blessées à des postes de contrôle suite à des brutalités, à des tirs ou à l'utilisation de gaz toxiques par des soldats israéliens. Il a été signalé le cas d'une femme qui, à son neuvième mois de grossesse, a été prise pour cible par l'armée israélienne à un poste de contrôle alors qu'elle était accompagnée de son mari et de son père. La femme a été blessée à l'épaule et son père à la poitrine; son époux, quant à lui, atteint de plusieurs balles, est décédé des suites de ses blessures. La plupart des femmes enceintes appartenaient aux groupes d'âge suivants : 21-25 ans (17), 26-30 ans (16), 31-35 ans (15) et 36-40 ans (9). La crainte de telles épreuves a conduit un grand nombre de Palestiniennes enceintes à choisir d'accoucher à domicile (les accouchements à domicile ont augmenté de 8,2 %).

7. Au moment de l'établissement du présent rapport, aucune réponse n'avait été reçue de la Mission permanente d'Israël.

8. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a en outre adressé des lettres, datées du 9 janvier 2007, aux entités et aux institutions spécialisées des Nations Unies représentées dans le territoire palestinien occupé : le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

9. Des réponses ont été reçues fin janvier et début février 2007 du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'UNRWA – transmettant des statistiques de l'OMS et de la Société du Croissant-Rouge palestinien –, ainsi que de l'UNICEF, de l'UNIFEM et du FNUAP. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a indiqué qu'il n'y avait pas de contribution particulière à faire sur le sujet. L'UNRWA a précisé qu'il ne tenait pas de statistiques sur la question des Palestiniennes enceintes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens et que le personnel de terrain consulté n'avait eu directement connaissance d'aucun cas en 2005 et en 2006. Les deux tableaux de chiffres transmis par l'OMS sont basés sur les statistiques fournies par le Centre d'informations sanitaires du Ministère

palestinien de la santé (voir par. 4 ci-dessus). Les renseignements provenant de la Société du Croissant-Rouge palestinien font état de 10 accouchements dans des ambulances entre janvier et mai 2005 au poste de contrôle d'El-Toufah dans la bande de Gaza, lequel a ultérieurement été démantelé par les forces israéliennes lors de leur retrait de Gaza. Les femmes ayant ainsi accouché avaient été retenues entre une heure et demie et deux heures.

10. L'UNICEF a indiqué qu'il n'avait pas de commentaires ni d'observations supplémentaires à faire, mais qu'il restait déterminé à promouvoir et à protéger tous les droits de l'homme et les libertés fondamentales des Palestiniennes et de leurs enfants, et notamment à leur assurer un accès sans encombre et rapide aux établissements médicaux.

11. L'UNIFEM a fait observer que d'autres institutions des Nations Unies travaillant dans le territoire palestinien occupé avaient déjà rendu compte en détail de la question des Palestiniennes enceintes qui accouchent aux postes de contrôle israéliens et elle s'est attachée à la question du traitement des détenues palestiniennes se trouvant dans des prisons ou des centres de détention israéliens.

12. Le FNUAP s'est dit profondément préoccupé par des informations récentes selon lesquelles des parturientes étaient retenues aux postes de contrôle israéliens et a réaffirmé le droit universel des femmes enceintes à accéder aux soins de santé, y compris les soins liés à l'accouchement, dans des situations humanitaires complexes telles que celles qui prévalent dans le territoire palestinien occupé. Parce qu'elles ont été retardées aux postes de contrôle et à d'autres barrières, des femmes enceintes ont été obligées d'accoucher en route et certaines sont même décédées ou ont perdu leur nouveau-né (d'après les statistiques du Ministère palestinien de la santé, 68 femmes ont accouché à un poste de contrôle au cours des six dernières années, avec 34 fausses couches). Selon les statistiques du Ministère de la santé pour 2006, on estime actuellement à 117 000 le nombre des femmes enceintes dans le territoire palestinien occupé, dont environ 18 000 connaîtraient une grossesse et un accouchement difficiles faute de soins appropriés et opportuns avant, pendant et après l'accouchement. De fait, l'insuffisance de soins médicaux pendant la grossesse représente la troisième cause de mortalité chez les Palestiniennes en âge de procréer.

13. Le FNUAP a donc insisté pour que les civils faisant face à des besoins urgents aient accès aux équipements sanitaires et que les organisations humanitaires soient autorisées à agir librement pour alléger les souffrances du peuple palestinien, en particulier des femmes et des enfants. À cet égard, le FNUAP a prêté une assistance aux Palestiniennes pour les soustraire aux difficultés, et notamment leur éviter d'être retenues aux postes de contrôle. Ses principales interventions ont consisté, en particulier, à former aux soins obstétricaux d'urgence le personnel sanitaire; à équiper le personnel sanitaire qualifié de trousse d'accouchement pour lui permettre d'assurer des services plus efficaces en la matière dans leurs communautés respectives; à faciliter la formation d'équipes d'appui communautaire pour aider les prestataires de soins et pour sensibiliser la population à propos de l'existence de services liés à l'accouchement; et à acheter des médicaments et des fournitures médicales pour assurer la continuité des services de santé maternelle.

14. Les dernières incursions militaires israéliennes dans la bande de Gaza, qui ont commencé le 28 juin 2006, ont aggravé les souffrances de la population palestinienne en général et des femmes et des jeunes en particulier. Les dégâts

causés à l'infrastructure, aux réseaux électriques et aux services de communication ont compromis la fourniture de services de santé adéquats. Le FNUAP s'inquiétait des conséquences négatives que de tels dégâts pouvaient avoir sur la santé maternelle, y compris la mortalité. À Gaza, une étude descriptive récente du Ministère de la santé réalisée avec le concours du FNUAP (*Maternal Death Study*, Ministère de la santé, décembre 2006) a constaté que l'impossibilité d'orienter les cas urgents à l'extérieur de la bande de Gaza était un facteur associé à la mortalité maternelle.

15. Grâce à son réseau de contacts avec le Ministère de la santé et les organisations de la société civile en Palestine, le FNUAP a continué de s'employer avec ses partenaires à fournir des services et des équipements d'urgence essentiels, et notamment à remettre en état les équipements sanitaires, ainsi que des services psychosociaux et cliniques. Il a en outre fait observer que tout accouchement à un poste de contrôle, ou toute impossibilité d'hospitaliser une femme enceinte à cause d'une barrière militaire se traduisant par un accouchement, un décès ou une incapacité, constituait une violation des droits de l'homme et des droits génésiques.

XIV. Le Secrétaire général prend la parole à l'ouverture de la session de 2007 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Ban Ki-moon, a fait les observations ci-après à l'ouverture de la session de 2007 du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, le 27 février, à New York, (SG/SM/10892,GA/PAL/1039) :

Permettez-moi de vous féliciter, ainsi que vos collègues du Bureau à la suite de leur élection à la direction du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Comme nous le savons que trop, le chemin qui mène à une solution pacifique au conflit israélo-palestinien est semé d'embûches, de déceptions et de drames. Au fil des ans, des milliers de vies innocentes ont été perdues ou brisées. Et le désespoir l'emporte presque toujours sur l'espoir.

Le peuple palestinien aspire encore à la liberté et à la dignité qui lui sont refusées depuis des décennies tandis que le peuple israélien aspire à la sécurité à long terme. Aucun ne verra ses aspirations légitimes se concrétiser sans règlement du conflit. Les efforts visant à dépasser la gestion de crise pour trouver une véritable résolution ont atteint un stade crucial.

Les obstacles au progrès sont considérables. Les opérations militaires israéliennes, les restrictions sévères aux déplacements, la rétention de recettes palestiniennes et la détérioration de la situation socioéconomique ont aggravé la crise humanitaire dans les territoires palestiniens occupés et prélèvent un lourd tribut, notamment sur les membres les plus vulnérables de la société. La poursuite des activités de peuplement et la construction par Israël du mur de séparation continuent de dégrader la qualité de vie des Palestiniens et de saper les efforts en vue d'aboutir à un État palestinien viable.

Parallèlement, les tirs de roquettes incessants et de nouveaux attentats-suicides visant des civils entretiennent le sentiment d'insécurité des Israéliens qui ont, en retour, imposé des restrictions plus sévères aux Palestiniens. De plus, le retrait d'une grande partie de l'appui direct des bailleurs de fonds au Gouvernement de l'Autorité palestinienne, fondé sur l'absence d'adhésion nette aux principes fondamentaux du processus de paix, a affaibli les institutions palestiniennes qui ont été mises à l'écart.

En fait, presque tous les événements de 2006 ont repoussé l'objectif partagé par la majorité des Israéliens et des Palestiniens : deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. En 2007, le but doit être de renverser la tendance. Or nous disposons d'éléments importants pour aller de l'avant.

Je me félicite, par exemple, de l'accord récemment conclu à La Mecque sur un gouvernement palestinien d'unité nationale, qui a permis de détendre la situation interne dans les territoires palestiniens et signifié un redoublement des efforts arabes pour promouvoir le calme et la modération dans la région. Je remercie les dirigeants qui y ont pris part, en particulier S. M. le Roi Abdullah d'Arabie saoudite, pour l'intense activité qu'il a déployée à cette fin.

Les Palestiniens et la communauté régionale et internationale dans son ensemble aspirent à ce que cet accord soit appliqué d'une manière positive. J'espère qu'un gouvernement d'unité nationale prendra les mesures voulues pour faciliter la reprise de l'aide de la communauté internationale.

Je me félicite également de la reprise du dialogue israélo-palestinien par les rencontres en décembre du Président Mahmoud Abbas et du Premier Ministre Ehud Olmert ayant pour objet l'examen de mesures pratiques pour réduire les tensions. Je les adjure de poursuivre leur collaboration.

La semaine dernière, le Président Mahmoud Abbas et le Premier Ministre Ehud Olmert ont eu des entretiens sous l'égide de la Secrétaire d'État des États-Unis Condoleezza Rice, mettant en évidence la volonté des États-Unis, en collaboration avec les parties, de s'attaquer aux problèmes de fond du conflit.

Ces étapes ont été étayées par l'engagement renouvelé du Quatuor qui s'est réuni à deux reprises le mois dernier et qui ne devrait pas tarder à se réunir à nouveau dans la région. Nous nous employons à conjuguer nos efforts afin de dégager l'horizon politique et d'assurer l'instauration d'un dialogue en vue de négociations sur un règlement global. Il conviendrait que ces efforts soient soutenus par une aide internationale substantielle pour renforcer et sauvegarder les institutions palestiniennes qui doivent constituer le fondement d'un État palestinien.

J'exprime ma gratitude aux pays donateurs qui ont accru leur aide pour répondre aux besoins économiques, sociaux et humanitaires du peuple palestinien.

Je félicite les fonctionnaires des organismes des Nations Unies et leurs partenaires au gouvernement et dans la société civile qui accomplissent leurs missions sur le terrain dans des conditions difficiles et parfois dangereuses, notamment à Gaza.

Saisissons tous, avec créativité et ténacité, et avec un savant mélange de fermeté et de souplesse, les chances politiques qui se présentent en vue de trouver la voie, depuis si longtemps introuvable, d'une paix complète, juste et durable au Moyen-Orient, fondée sur la fin de l'occupation des territoires qui dure depuis 1967

et sur la création d'un État palestinien indépendant, vivant côte à côte et dans la paix avec Israël.

XV. La Banque mondiale publie l'examen des dépenses publiques de la Cisjordanie et de la bande de Gaza

Le 28 février 2007, la Banque mondiale a publié le volume 2 de l'Examen des dépenses publiques de la Cisjordanie et de la bande de Gaza intitulé « De la crise à une plus grande indépendance budgétaire » (rapport n° 38207-WBG). Les conclusions et recommandations en sont reproduites ci-après :

8. Conclusions et recommandations

L'Autorité palestinienne et les ministères chargés d'appliquer les politiques sociales travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Les ressources, souvent inexistantes, sont dans le meilleur des cas aléatoires. Certains services fonctionnent et certaines prestations sont fournies ponctuellement, mais les fonctionnaires ne reçoivent toujours pas leur traitement de façon régulière. Dans ce contexte précaire, il est d'autant plus important de veiller à la bonne utilisation des ressources limitées. Une plus grande coordination des programmes et des institutions, une meilleure planification des politiques et programmes et l'orientation améliorée des programmes de grande ampleur pour permettre aux plus pauvres et aux plus vulnérables d'en bénéficier, en feront progresser l'efficacité. Plusieurs recommandations proposées lors du débat sur le présent chapitre sont reproduites dans l'encadré 7.1 ci-dessous. Elles sont nombreuses à indiquer que la réussite dépend, à part égale, des donateurs, des ONG et de l'Autorité palestinienne. Toutes supposent que l'Autorité palestinienne exerce une direction ferme et ait des comptes à rendre.

Encadré 7.1 : politique sociale et filets de protection sociale

Initiatives générales de réforme :

- *Renforcer la coordination des programmes.* L'Autorité palestinienne et les donateurs administrent souvent les programmes chacun de leur côté sans guère se concerter aux niveaux décisionnel ou opérationnel. Même au sein de l'Autorité palestinienne, certains ministères d'exécution connaissent généralement mal les programmes d'autres ministères à buts semblables. Il faudrait au minimum que, pour échanger des informations, le Ministère de la planification organise régulièrement des rencontres mensuelles par exemple, auxquelles les ministères d'exécution et les donateurs seraient tenus de participer;
- *Réduire les risques de chevauchement des programmes et des bénéficiaires.* Faute, en partie, de coordination entre les prestataires, de nombreuses interventions visent à apporter les mêmes prestations aux mêmes populations ou à des populations très semblables. Par exemple :
 - Le Ministère des affaires sociales de l'Autorité palestinienne offre une formation professionnelle aux jeunes qui ont abandonné leur scolarité et aux jeunes adultes, alors que le Ministère du travail de l'Autorité

palestinienne propose une formation professionnelle aux chômeurs adultes;

- Le Ministère des affaires sociales verse de l'argent aux indigents dans le cadre du programme en faveur des cas sociaux, l'UNRWA verse aussi de l'argent aux réfugiés par son programme d'aide aux cas sociaux et le Ministère des détenus et des libérés a son propre programme par lequel il verse de l'argent à ceux qui sont détenus en Israël et à leur famille;
- L'UNRWA et le PAM fournissent des rations alimentaires semblables à des populations semblables, qui ne diffèrent guère que par leur statut de réfugié;
- L'élaboration d'une stratégie de protection sociale qui définirait et préciserait les rôles joués par l'Autorité palestinienne, les donateurs et le secteur privé est éminemment souhaitable. Ce processus pourrait déboucher sur un réexamen des dispositions législatives régissant les mandats des ministères et sur de nouveaux amendements visant à simplifier le système de protection sociale et à le rendre plus efficace;
- *Améliorer la planification des politiques, la budgétisation et la gestion budgétaire.* Les ministères chargés de l'exécution des programmes sociaux devraient participer plus activement à la planification des politiques et à la gestion budgétaire. À l'heure actuelle, ils se considèrent comme les simples exécutants des politiques élaborées par d'autres dans l'Autorité palestinienne. La planification budgétaire ou le lien entre les dépenses et les recettes ou les transferts de fonds ne retient guère l'attention. Il est souvent difficile d'obtenir des ministères des renseignements sur le budget et les dépenses et, quand ceux-ci sont disponibles, ils n'ont pas grand chose à voir avec les opérations effectives. Cette situation est due en partie aux recettes aléatoires qui sont un véritable fléau pour l'Autorité palestinienne, mais il s'agit aussi d'un problème de gestion budgétaire global : il faudrait établir des unités de planification au sein des grands ministères, moderniser les systèmes d'information de gestion pour pouvoir suivre l'exécution des programmes, et faire adopter des pratiques budgétaires plus systématiques par les services du budget;
- *Élaborer et appliquer une stratégie de suivi et d'évaluation.* Des programmes comme les programmes d'aide aux cas sociaux et le Teacher Emergency Package (trousse de secours pour enseignants) devraient faire l'objet d'un suivi systématique par un système actualisé d'information de gestion et d'une évaluation externe. Seule une évaluation et un suivi rigoureux permettront d'améliorer les programmes et de prendre des décisions efficaces de financement à long terme pour accroître la viabilité financière.

Initiatives prises au niveau des programmes :

- *Réformer le système des retraites.* La réforme des retraites est une grande priorité budgétaire. Le montant de la dette cumulée implicite des régimes de la fonction publique est près de deux fois supérieur au produit intérieur brut actuel, et même le versement des retraites aux bénéficiaires actuels nécessite une part grandissante du budget, estimée à près de 2 % du produit intérieur brut en 2005. Or, une réforme en profondeur prend du temps. On pourrait toutefois commencer par renforcer la capacité administrative de la Compagnie

d'assurance-retraite de Gaza. Il faudrait aussi analyser et réviser la Loi uniforme sur les retraites pour adapter les paramètres du régime public actuel afin d'assurer la viabilité à long terme en renforçant ladite compagnie et enfin en mettant au point un organisme de retraite indépendant et transparent. Il faudrait en outre réformer la loi de 2003 sur la sécurité sociale pour les salariés du secteur privé.

**Examen 175 des dépenses publiques de la Cisjordanie
et de la bande de Gaza**

- *Mieux cibler les filets de protection sociale.* Une analyse préliminaire du programme d'aide aux cas sociaux mis en œuvre par le Ministère des affaires sociales a révélé que les prestations sont souvent versées à d'autres personnes qu'aux pauvres. Pour remédier à ce problème, on pourrait effectuer un ciblage, non plus par catégorie, mais en fonction des besoins. On met actuellement au point, à titre pilote, dans le cadre du projet de réforme du système de protection sociale, une méthode de vérification des ressources, qu'on pourrait envisager d'étendre à différents programmes de protection sociale.
- *Envisager une composante programmatique d'allocations publiques conditionnelles.* Le Ministère des affaires sociales et l'Autorité palestinienne auraient intérêt à examiner une composante programmatique traditionnelle d'allocations conditionnelles, peut-être dans le cadre du « Teacher Emergency Package », qui permettrait de verser des prestations aux chômeurs pauvres mais valides sans grever le secteur public pléthorique ni exiger de mécanisme de tri des bénéficiaires. Les projets d'allocation conditionnelle pourront aussi viser les régions où le chômage et la pauvreté sont particulièrement élevés.